

Hé

Par karram, le 31/05/2010 à 10:29

Bonjour chère maître,

Par jeandu13, le 15/06/2010 à 13:49

bonjour

je suis dans le même cas que vous. mon père remarié eu un fils qui a aujourd'hui 39 ans. Moi et ma soeur savons que nous avons droit à une partie du bien de mon père décédé il y a 1 an. Mais notre demi frère refuse tout arrangement car il occupe la maison principale. Avez vous trouvé quelqu'un pour vous aider ?

Nous nous avons consulé des avocats mais aucun veut être payé avec un % sur ce que l'on aura, ils veulent tous au départ entre 1500 et 2500 euros pour couvrir leurs frais !!!! si vous avez une solution merci de nous informer bonne lecture